

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

Conseil municipal du 18 décembre 2023 à 18h00

La séance du Conseil municipal est ouverte à 18h00 sous la présidence de Madame le Maire, Armelle NICOLAS.

Présents	Armelle NICOLAS, Betty BARGUIL, Bertrand LE RAY, Nathalie HOREL, Maurice LÉCHARD, Renée JEANNET, Didier LE BOLÉ, Marianne LE BOURLIGU, Jean-Marc MIDELET, Jean-Pierre FEIGEAN, Stéphane PIGACHE, Françoise GUYONVARCH, Laurence LE BOUILLE, Thierry LE TOUZO, Murielle ROSIN, David HELLEGOUARCH, Virginie LE GARREC, Sandrine LEFEUVRE, Davy CATHERINE, Christelle LE GOHLISSE, Francette CHAULOUX, Éric LE RUYET
Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir :	Christophe BENOIT, Colette PÉRENNEC, Sylvain OLIVO, Philippe NOGUÈS
Absent(s) excusé(s) :	0
Nombre de conseillers municipaux en exercice :	26
Date de convocation du Conseil municipal :	12 décembre 2023
Secrétaire de séance :	Bertrand LE RAY

3 - FINANCES - Décision modificative 4/2023 - Budget Ville

Conformément aux dispositions des articles L 2311-1 et L 2311-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux dépenses et recettes autorisées par le budget et les décisions modificatives,

Vu l'instruction comptable et budgétaire M 14,

Vu la délibération du 27 Mars 2023 adoptant le Budget Primitif 2023 de la Ville,

Considérant qu'il convient de procéder à une ouverture de crédit complémentaire aux chapitres :

- **65- « Autres charges de gestion courante » : + 22 000 euros** afin de prendre en compte les frais de mission générés dans le cadre du congrès des Maires à Paris et de réajuster l'enveloppe correspondant aux dépenses des droits d'accès aux logiciels

- **014- « Atténuations de produits » : + 32 500 euros** afin de prendre en charge le prélèvement au titre de la loi SRU pour l'année 2023

Il est proposé, la décision modificative n°4/2023, modifiée, telle que présentée ci-dessous :

Désignation	Dépenses ⁽¹⁾		Recettes ⁽¹⁾	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 FONCTIONNEMENT				
D-64111-020 : Rémunération principale	54 500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés	54 500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-739115-01 : Prélèvement au titre de l'article 85 de la loi SRU	0,00 €	32 500,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 014 : Atténuations de produits	0,00 €	32 500,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6512-020 : Droits d'utilisation - Informatique en nuage	0,00 €	15 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6532-020 : Frais de mission	0,00 €	7 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	0,00 €	22 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	54 500,00 €	54 500,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Général		0,00 €		0,00 €

Délibération adoptée à l'unanimité

Le secrétaire de Séance
Bertrand LE RAY

Le Maire,
Armelle NICOLAS

